

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2021

Pôle emploi et Cap emploi poursuivent leur rapprochement pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap

Pôle emploi et Cap emploi vont progressivement simplifier les démarches des demandeurs d'emploi en situation de handicap, avec pour ambition de faciliter et d'amplifier les retours à l'emploi dans un contexte favorable de reprise économique.

Depuis octobre 2021, les conseillers Cap emploi rejoignent progressivement leurs homologues au sein des agences Pôle emploi. Avec le rapprochement de ces deux réseaux, chacun des 485 000 demandeurs d'emploi en situation de handicap¹ sera, d'ici la fin du premier semestre 2022, suivi dans ses démarches par un seul conseiller référent, qu'il soit conseiller Pôle emploi ou Cap emploi, dans un lieu unique d'accompagnement : l'agence Pôle emploi.

A ce jour, l'offre de services est installée dans 233 lieux uniques d'accompagnement, sur 24 territoires différents. 1279 conseillers Pôle emploi et Cap emploi sont d'ores et déjà en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans ces agences. Ils assurent une réponse pluridisciplinaire aux besoins des demandeurs d'emploi en situation de handicap et des employeurs.

En proposant une offre de services plus lisible et plus accessible pour les demandeurs d'emploi et les employeurs, ce rapprochement vise à simplifier les démarches pour tous et accélérer les recrutements. Le demandeur d'emploi en situation de handicap bénéficiera ainsi dans son agence locale de l'expertise et des services des deux réseaux.

« L'inclusion des personnes en situation de handicap est un enjeu majeur de notre société. Le rapprochement entre Cap emploi et Pôle emploi poursuit cet objectif d'amélioration constante d'accès et de retour à l'emploi des personnes en situation de handicap. L'union de nos réseaux et de nos expertises permet de faciliter les démarches au quotidien des personnes en situation de handicap en proposant un lieu unique d'accompagnement et une offre de services commune, plus lisible et plus accessible aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les entreprises. Notre ambition : mieux accompagner ceux qui sont encore trop souvent éloignés du marché de l'emploi », souligne Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi.

« Pôle emploi et le réseau des Cap emploi ont décidé d'unir leurs forces et leurs expertises pour de multiples ambitions : une offre de services plus lisible et plus accessible, des interventions articulées et complémentaires, une dynamique d'amélioration continue et un engagement renforcé au service de l'inclusion des personnes en situation de handicap et des employeurs. Un objectif commun : offrir à chacun le bon service au bon moment », ajoute Jean-Pierre Benazet, Président de Cheops (Conseil national Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés), le réseau des Cap emploi.

¹ A fin septembre 2021, en catégorie ABC.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais et le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

À propos de Cap emploi :

Cap emploi, acteur du service public de l'emploi, opère deux grandes missions : l'accompagnement vers l'emploi et l'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des employeurs. Le réseau compte 98 Cap emploi en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-Mer.

Plus d'informations sur : <https://capemploi.info/>

CONTACTS PRESSE

Pôle emploi : Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – sonia.plegat@pole-emploi.fr

Cap emploi : Carole Poirot – 07 88 32 86 24 – carole.poirot@cheops-ops.org